



Les Pages Ardéchoises

Bulletin trimestriel de la Section Ardéchoise
de la Fédération Syndicale Unitaire
pour les Services Publics.

Directrice de la publication CPPAP 0125 S 07525 - Valérie BENMIMOUNE Maison des syndicats 07000 PRIVAS

N°108

juin 2022

Édito

Le gouvernement n'aura pas sa majorité à l'assemblée, c'est une petite victoire au regard de l'explosion du RN... Après avoir soufflé sur les braises identitaires et racistes depuis 2017 pour détourner les regards de ses enjeux antisociaux et profits monstrueux, la Macronie nous a présenté un innommable tissu de mensonges destiné à diaboliser l'union populaire, hurlant au loup d'extrême gauche anti-républicain, ennemi de l'Europe et de la laïcité. Comme en 81, on voyait déjà les chars soviétiques entrer à Paris.

Ces ignominies ont sans doute marqué certains esprits, elles n'ont pas fonctionné chez tout le monde et beaucoup ont été choqués. Malgré tout elles ont laissé penser, une fois de plus, une fois de trop, que la bête immonde n'était pas moins fréquentable que la gauche. Le résultat final fait frémir : 89 sièges de députés pour l'extrême droite.

Rappelons juste, comme l'a salutairement fait Vincent Peillon le 14 juin dans la matinale de France Culture, que « l'héritière de l'extrême droite française la plus dure, comporte dans son parti encore des éléments qui s'affichent avec les néo-nazis en Autriche » et que ceux qu'on a qualifiés en leurs temps d'extrême-gauchistes dangereux se battaient simplement pour l'abolition de l'esclavage, du travail des enfants ou la mise en place de la sécurité sociale. Quand le capitalisme ne sait plus comment se justifier, il ne renonce même pas devant les plus abjectes calomnies, feignant d'en ignorer les odieuses conséquences. Comme l'a très bien résumé Ellen SALVI dans Mediapart: «C'est leur responsabilité. Et notre catastrophe.»

Dans ce numéro, vous trouverez des échos de nos interventions face aux politiques sécuritaires, identitaires et antisociales de ceux qui gouvernent nos collectivités territoriales, des récits de nos actions dans les instances départementales et des combats avec les personnels de l'Éducation nationale.

Espérons que nous puissions tous et toutes prendre un peu de repos estival car à la rentrée, la réforme des retraites va sans doute nous être resservie en saison 2, et il faudra y retourner : dans la rue !...

Valérie Benmimoune

Disparition du numéro 107

Les 1222 exemplaires des Pages ardéchoises n°107, déposés comme il se devait le 17 mars à La Poste à Privas, ont mystérieusement disparu. Cette vénérable institution, peut-être mise à mal par une privatisation de plus en plus pénalisante, n'a pas d'explication mais nous a indemnisés.

Une version numérique est disponible sur le site <http://sd07.fsu.fr>

Ont participé à la rédaction de ce journal :

Valérie BENMIMOUNE, Claude CADDET, Houria DELBOSC, Thomas GOYDADIN, Pierre MILLOUD, Yann SENOT, Anne Laure VINCENSINI



Les Pages Ardéchoises

SOMMAIRE

- p. 1 Édito
- p. 2 Politique sécuritaire du conseil régional
Vidéo-surveillance dans les collèges
RESF
- p. 3 Grève à Largentière
Visite CHSCT au lycée Gimond
- p. 4 FSU AESH
Ecole du futur SNUipp07

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les obsessions identitaires et sécuritaires des collectivités locales...

La Région comme le Département entendent mettre leurs compétences en matière scolaire au service d'un projet politique et idéologique qu'il est bien difficile de ne pas qualifier de droite extrême.

De l'instrumentalisation des valeurs républicaines par la Région...

Dans le cadre d'une politique intitulée « pour défendre notre identité et nos valeurs », la région Auvergne-Rhône-Alpes envisage de généraliser la suppression des aides aux bénéficiaires avec le mot d'ordre : « **Pas un euro d'argent de la Région à ceux qui ne respectent pas les valeurs de notre pays** » !

Cette rhétorique, dans laquelle la défense d'une identité fantasmée sert de prétexte à la désignation de boucs émissaires, a déjà servi à justifier la suspension des bourses régionales aux étudiant.es de Science Po Grenoble sous couvert de dérives « islamo-gauchistes ». Ainsi, outre les accusations diffamatoires, ces dernier.es ont dû subir le principe d'une punition collective (principe interdit de longue date dans les règlements intérieurs de nos établissements) !

Forte de son forfait si l'on ose dire, la Région entend désormais suspendre les aides aux bénéficiaires du pass'réunion, aux jeunes en recherche de formation, ainsi que l'accès aux utilisateurs des transports scolaires (dont la compétence échoit désormais à la Région) « qui ne respecteraient pas les règles et les valeurs » républicaines. En témoigne le CDEN (instance réunissant les collectivités, les syndicats et les parents d'élèves) convoqué en urgence le 12 mai dernier pour voter une modification en ce sens du règlement des transports scolaires. Ce fut l'occasion pour les représentants syndicaux, les parents d'élèves et les élus d'opposition de se montrer unanimes dans le rejet d'un projet contraire en tout point aux dites valeurs. En établissant une conditionnalité des aides et de l'accès à des services essentiels comme le transport scolaire en fonction du comportement de chacun.e - dont M. Wauquiez se ferait le seul arbitre - la Région piétine l'égalité des droits affirmée dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. (Mal) défendu par Isabelle Masseboeuf, le projet a ob-

tenu 2 voix pour (I. Masseboeuf pour la Région et I. Richioud pour la majorité départementale), 10 contre et 2 abstentions. La réponse est très claire et le message unitaire de refus des politiques d'extrême droite, de stigmatisation et d'exclusion fait du bien. On ne lâche rien !

... à l'obsession sécuritaire du Département.

Pour ne pas être en reste vis-à-vis de la Région, la nouvelle majorité départementale a fait de la sécurité dans les collèges sa priorité. **Dans un contexte de baisse drastique du budget alloué à l'éducation (qui passe de 12 à 9 millions d'euros pour 2022), le choix de consacrer 3 millions (sur 3 ans) à l'installation de caméras de vidéo-surveillance et au renforcement des clôtures est pour le moins discutable.** Mais lorsque l'ama-teurisme et le mépris de la démocratie s'en mêlent, l'opération tourne au fiasco ! C'est ce qui s'est passé au collège du Pouzin. Petit résumé des événements : le jour de la rentrée, les personnels découvrent avec surprise que des caméras filmant les accès ont été installées pendant les vacances (avec des écrans de restitution dans le collège). Petit problème, le conseil d'administration du collège (CA) dont le vote est pourtant obligatoire a été oublié ! Qu'à cela ne tienne, un nouveau CA est convoqué à la demande du Département pour valider l'installation a posteriori... Le problème, c'est qu'en plus de leurs réserves sur une énième manifestation de l'obsession sécuritaire des décideurs et sur l'utilisation de la vidéo-surveillance, les représentants des personnels et des usagers ont peu apprécié que le CA soit considéré comme une simple chambre d'enregistrement. Le déplacement express de la vice-présidente du Département pour l'éducation (I. Richioud) n'y aura rien changé : c'est le vote contre qui l'a emporté. Résultat de l'opération, le Département a dû désinstaller les écrans et avaler son chapeau ! On ne lâche rien on vous dit !



BANSKY, Londres, 2004

RESF: en Ardèche aussi les aides sociales coûtent un pognon de dingue...



Notre grande inquiétude depuis le vote du budget du département fin mars porte sur les aides sociales, les militants du Réseau Éducation Sans Frontière cherchent à construire l'interpellation du conseil départemental mais en période d'élections tout est plus compliqué. Aucun chiffre clair n'a été publié à ce jour, une baisse globale de 45% serait prévue, les allocations de subsistance que recevaient les familles sans papiers (150€ par enfant, maximum 600€ par mois pour 4 enfants et plus) seraient remises en cause.

Cette somme est souvent l'unique source de revenus pour ces familles qui n'ont pas le droit de travailler. Dans le règlement annexe 2022, les aides sociales à l'enfance ne peuvent désormais excéder 400€ par mois pendant trois mois, renouvelable une fois. A noter que ces mesures vont impacter toutes les familles en situation de précarité dans le département, même celles qui sont en situation irrégulière. Certaines mères de familles ont déjà vu leur aide réduite en mai et on leur a signifié qu'elles ne toucheraient plus rien à partir de juin jusqu'à la fin de l'année car elles ont déjà perçu la totalité de la somme désormais annualisée.

Les fermetures partielles (Privas) ou totale (Le Teil) des centres médicaux sociaux ne sont pas pour rassurer, elles ont donné lieu à des mobilisations des personnels fin mai mais le Conseil départemental feint d'ignorer cette question et prétend mener une politique volontariste en matière sociale... en faisant la chasse aux fraudeurs du RSA !...

Thibault JEHANNE,
Formesdesluttes.org

Grève à Largentière: Cocktail détonnant

Dans un shaker, mettez un collège rural public, une pincée de concurrence avec le bahut privé d'à côté, laissez lentement fondre les moyens d'année en année. Détachez bien les personnels et laissez infuser un zeste de pratiques managériales astringentes. Secouez le tout et servez bien frais votre cocktail détonnant La Ségalière. Il suffira d'un rien pour mettre le feu aux poudres.

Heureusement, les collègues de Largentière à qui on aura bien servi ce cocktail ne se laisseront pas faire. Ainsi, l'initiative « collège mort » des personnels a été suivie par les parents d'élèves et les élus locaux et la manifestation dans la sous-préfecture de Largentière le 24 mai a été largement relayée dans la presse quotidienne régionale et sur les réseaux sociaux. Si les heures supplémentaires accordées par la DSDEN sont loin de répondre aux besoins, la dy-

namique de lutte donne espoir et montre que les citoyen·nes se sentent concernés et prêt·es à défendre le droit à une éducation nationale de qualité, même dans nos campagnes.

La lutte est rarement de tout repos mais son goût n'a pas d'égal.



Le CHSCT Ardèchois se lance dans un bilan de la réforme du lycée et du Bac !

Le 10 février 2022, une délégation du CHSCT composée de représentantes du personnel et de l'administration s'est rendue au lycée Gimond (Aubenas). Nous avons proposé le thème « les effets des réformes du lycée et du bac sur les conditions de travail », thème acté réglementairement en séance quelques mois plus tôt par l'IA-DASEN. Précédée d'un questionnaire, la visite a consisté en des entretiens avec plusieurs équipes disciplinaires qui avaient préparé efficacement leurs interventions. Cette journée du 10 février a donc été très riche. Merci à tou·tes les collègues !

Penchons-nous sur quelques uns des constats relevés par la délégation.

Le thème de l'évaluation est central : le contrôle continu entraîne une perte d'autonomie pédagogique à l'échelle locale (par l'obligation d'harmonisation), une dégradation des relations avec les élèves et les familles, une surcharge de travail liée aux rattrapages, une démobilitation des élèves face aux apprentissages. L'évaluation, c'est aussi l'élaboration de grilles de compétences difficiles à concevoir et/ou à appliquer. L'absence d'épreuves finales, en supprimant un regard extérieur, prive l'élève d'une validation et l'enseignant·e d'une reconnaissance de son travail.

Contenu des programmes : incohérences liées aux associations de spécialités (comment faire des SPC avec des élèves ne faisant pas de math) ; difficultés de mise en œuvre de programmes souvent ambitieux.

Organisation des enseignements : disparition des dédoublements; augmentation du nombre de classes et d'élèves ; disparition de certains enseignements (options, LLCE en espagnol). Effacement de l'entité classe : fragilise la cohésion du groupe d'où une prise en main par l'enseignant·e plus délicate; suivi des élèves par les PP plus difficile.

Evolutions subies par le métier d'enseignant·e : orientation pour les PP, tâches administratives plus nombreuses, usage croissant de l'outil numérique; de plus en plus de temps consacré au suivi des élèves à besoin éducatif particulier, à des enseignements non-disciplinaires, notamment en SEP ; co-animation ou co-enseignement.

Manque d'informations et de formations par manque d'anticipation et d'accompagnement de tous ces changements. L'IA-DASEN a cherché à minimiser ces constats nous invitant à aller plus vite sur ces aspects et en prétendant qu'ils étaient le point de vue d'une minorité d'enseignant·es seulement. Il a fallu

rappeler la nécessité de porter à la connaissance de l'ensemble des personnes assistant à la séance du CHSCT la réalité du terrain pour comprendre les impacts sur la santé et l'importance des préconisations.

Le travail du CHSCT consiste à qualifier les risques sur la santé.

La délégation a ainsi estimé que les risques encourus sont des risques psycho-sociaux : perte de légitimité, de sens et d'autonomie, travail empêché, dégradation des rapports sociaux, surcharge de travail, sentiment de dévalorisation.

Les préconisations, dont il était entendu dès la décision de cette visite qu'elles s'adresseraient principalement au ministère, insistent sur la nécessité de prendre en compte la réalité vécue sur le terrain afin d'apporter des ajustements. Cela passe par le fait de reconnaître la surcharge de travail en dégagant du temps de concertation dans le cas du co-enseignement, par la formation, par l'adaptation des moyens matériels aux exigences institutionnelles.

La délégation préconise de mener une réflexion avec les personnels de terrain sur le calendrier des épreuves, sur de nouvelles modalités de l'épreuve orale, sur les effets du contrôle continu sur les apprentissages. Elle préconise de donner toute leur place aux personnels qualifiés pour assurer les conseils d'orientation auprès des élèves.

L'IA-DASEN s'est montré hostile aux préconisations à commencer par celle portant sur les « personnels qualifiés pour assurer les conseils d'orientation ». Il a affirmé à plusieurs reprises que les psy-EN ne sont pas chargés de l'orientation auprès des élèves alors même que nous lui faisons lecture du texte publié sur le site du MEN qui spécifie bien le rôle de conseil d'orientation que doit jouer le psy-EN auprès des collégiens et des lycéens. Sur la question du manque de motivation des élèves après les épreuves de spécialité, l'IA-DASEN a la solution : la préparation au « Grand Oral », en dépit de la réalité de cette fin d'année dans les différents lycées où le taux d'absentéisme explose. Valoriser les options ? Ce rapport devant, selon l'IA-DASEN, fournir des pistes au chef d'établissement, la préconisation devrait être : étudier quels moyens de la DG allouer pour assurer les « multiples options » dont regorge(ra)it le lycée d'Aubenas. Il est vrai qu'aucun chef d'établissement n'y a pensé avant lui... Mais peut-être veut-il accentuer un peu plus la concurrence entre les disciplines ?

Nous avons exprimé la volonté que le rapport de visite soit transmis au rectorat, au MEN, aux CHSCT académique et ministériel pour servir de base à une évaluation de la réforme, n'en déplaise à M. IA DASEN.



LA FSU AVEC LES PERSONNELS



Amorcée le 8 avril 2021, la mobilisation des AESH, avec le soutien des syndicats de la FSU, s'est amplifiée au fil de journées d'action largement relayées par les médias, ce qui montre leur détermination à faire entendre leurs voix auprès du ministère.

Lors de son congrès du mois de février, la FSU a actualisé et réaffirmé ses revendications pour les AESH.

La FSU réclame la création urgente d'un corps de titulaires de catégorie B de la Fonction publique intégrant et reclassant les agent-es déjà recruté-es, ainsi que la mise en place d'une formation initiale et continue conséquente.

Pour en finir avec une extrême précarité salariale liée à des quotités de travail très basses, la FSU s'oriente sur un temps de travail dérogatoire qui serait reconnu comme temps plein, tout en restant sur des missions d'accompagnement sur le temps scolaire : les obligations réglementaires de service des accompagnant-es intégreraient les temps de trajet, d'accompagnement, de concertation avec les équipes pluriprofessionnelles, la formation continue nécessaire à l'adaptation aux différents niveaux d'enseignement et aux différents handicaps

– la formation continue incluant les formations communes avec les enseignant-es et les CPE.

La FSU demande la suppression des PIAL qui institutionnalisent et aggravent la dégradation des conditions de travail des agent-es.

Il y a urgence à gagner un temps de travail à temps complet pour tou-te-s les AESH permettant de prendre en compte tous les aspects et les différents temps du métier. Urgence à créer un statut de fonctionnaire pour reconnaître une véritable mission de service public. Urgence à rémunérer les AESH à la hauteur des missions exercées. Urgence à en finir avec le système des PIAL.

Le métier d'AESH ne comprend pas seulement un accompagnement effectif auprès des élèves mais il nécessite également une coopération permanente avec l'équipe pédagogique. Les AESH doivent faire partie intégrante de cette équipe. Les limites et les difficultés à ce travail collectif sont bien souvent la résultante du manque de temps, de formation et de connaissances.

Les AESH doivent pouvoir bénéficier d'un véritable plan de formation continue, sur leurs temps de travail, en lien avec les publics qu'ils.elles accompagnent.

Il faut lutter pour l'abandon des PIAL et de ce mode de fonctionnement, la gestion purement administrative des emplois du temps rend complexe la place des AESH dans les équipes pédagogiques. Comment créer ces liens alors que les AESH sont amené-es à passer d'un établissement scolaire à un autre ? En tentant en permanence de trouver une place dans ce collectif sans y être vraiment. Ce mode de gestion masque le nombre insuffisant d'AESH et dégrade à la fois les conditions de travail des AESH et la qualité du service rendu.

Il faut aussi mettre fin à l'injustice subie par les AESH qui exercent leurs missions en éducation prioritaire et leur verser l'indemnité REP-REP+ au même titre que l'ensemble des personnels qui exercent dans ces écoles et établissements.

(extrait du 4 pages de juin de la FSU nationale)

L'école du futur

Quand l'école devient une entreprise...

1 Diviser 2 Classer 3 Trier

Diviser pour mieux régner
Une autorité fonctionnelle
Pour nous gouverner...
Loi Rilhac
Contrôle – Autorité – Division

Classer pour mieux satisfaire
Une évaluation client
Pour nous comparer...
Évaluations école
Audit – Satisfaction client
Objectifs – Rentabilité

Trier pour mieux optimiser
Des aides conditionnées aux projets présentés
Pour nous mettre en compétition...
Contrats Locaux d'Accompagnement
Concurrence – Compétition
Récompense – Économie

Le programme du président de la République prévoit :
- la poursuite du recrutement sur des établissements qui réduisent l'ambition scolaire,
- d'augmenter la mise au pass des PE comme avec la mission d'Offre de PE de l'Académie de la Pédagogie (OP),
- de généraliser l'expérimentation "normalisée" existant dans des régions territoriales,
- d'encadrer un salaire préférentiellement au "mérite",
- de mettre en concurrence les personnels comme les écoles...

www.07.snuipp.fr
snu07@snuipp.fr
04 75 64 32 02

SNUipp FSU
DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE